

ARCHIVES MUNICIPALES

5Z – LES AMIS DU MANEGE

INVENTAIRE

5Z

**FONDS
LES AMIS DU MANEGE**

L. Hugot

2017

Sommaire

	Page
<i>Introduction</i>	3
<i>5 Z Inventaire</i>	5

Introduction

Origine du Fonds

Suite à la dissolution de l'association des Amis du Manège, en 2009, les fonds étaient restés stockés à la Halte du Manège. Ils sont entrés aux archives municipales en 2016, après accord de la dernière présidente de l'association, Mme Bernadette Barnet.

Importance matérielle

Le fonds représente 0,80 ml.

Communicabilité

La plupart des documents du fonds 5Z sont communicables, à l'exception des dossiers de ressources humaines qui sont confidentiels.

Reproduction et réutilisation

Aucun document n'est déjà numérisé.

Les lecteurs sont libres d'utiliser leur propre matériel photographique mais l'usage du flash est strictement interdit.

Dans le cas d'une réutilisation des documents à des fins autres que privés, une procédure spécifique existe, merci de vous rapprocher du président de Salle.

Pour les documents d'origine privée, le service Archives ne peut donner que des autorisations de reproductions à usage privé, même s'ils ont la propriété matérielle d'un fonds sans restrictions de communication et de reproduction.

C'est aux éditeurs scientifiques et commerciaux de rechercher les éventuels ayants droit et de demander les autorisations nécessaires. Pour rappel, les droits d'auteurs regroupent les droits moraux et les droits patrimoniaux :

- Les droits moraux sont perpétuels, inaliénables et imprescriptibles. La paternité et l'intégrité de l'œuvre sont transmissibles aux héritiers de l'auteur. Seul l'auteur ou les héritiers peuvent divulguer l'œuvre et peuvent aller au-delà du droit exclusif d'exploitation. Ils conservent également le droit faire reproduire ou d'exploiter ses œuvres, sous réserve que ces droits n'ont pas été cédés. (*Code la Propriété Intellectuelle : articles L.121-1 à L.121-9*)

- Les droits patrimoniaux : droit de reproduction pour la communication par divers moyens (photocopie, dessin, photographie). Ce droit s'exerce avec le consentement des ayants droit ou de l'auteur. L'auteur jouit du droit exclusif d'exploiter ou de tirer profit de son œuvre, il le transmet à ses ayants-droits jusqu'à 70 ans après sa mort.

Bibliographie : ouvrages disponibles aux Archives

PER 300 VDT Thonon magazine

Sources complémentaires

Séries W Archives contemporaines

Mis à jour en septembre 2019

5 Z

Inventaire

Archives définitives

5 Z 1	Assemblée générale et Conseil d'Administration, administration et organisation (1996, 2005) : Statuts.	1996-2005
5 Z 2	Assemblée générale et Conseil d'Administration, réunions : comptes rendus, rapports moraux, rapports d'activités et financier.	1988-2004
5 Z 3	Assemblée générale et Conseil d'Administration, réunions : Comptes rendus, rapports moraux, rapports d'activités et financier.	2005-2009
5 Z 4	Adhérents, recensement : Listes adhérents.	2007-2009
5 Z 5	Adhérents, recensement : Listes adhérents.	2007-2009
5 Z 6	Personnel, déclarations des données sociales : Charges décompte cabinet comptable CIPS, bordereaux de déclarations.	1988-2006 <i>Communicable en 2057</i>
5 Z 7	Salon émeraude, organisation : Liste, cartons d'invitation.	1991-1999
5 Z 8	Animations, organisation : Listes des inscriptions, plaquettes, invitations.	1999-2005

Archives éliminables à terme

Personnel, rémunération : Bulletins de salaire, déclarations des salaires

5 Z 9	1992-1999	<i>Communicable et éliminable en 2050</i>
5 Z 10	2000-2005	<i>Communicable et éliminable en 2056</i>
5 Z 11	2006-2009	<i>Communicable et éliminable en 2060</i>